

DECISION DU MAIRE N° 2024- 38/ CONSERVATOIRE

8. Domaines de compétences par thèmes

8.9. Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

DECIDE

■ **Article 1 :**

La Ville de Denain organisera les manifestations suivantes :

- **Mercredi 27 mars 2024** à 18h00 : « **CONCERT DES ELEVES** ».

Concert proposé par l'équipe enseignante du conservatoire située au n° 6 rue de Villars 59220 DENAIN.
Théâtre - Gratuit.

- **Samedi 22 juin 2024** à 15h00 : « **CONCERT DES ELEVES** » à la Médiathèque.

Concert proposé par l'équipe enseignante du conservatoire située au n° 6 rue de Villars 59220 DENAIN
Médiathèque - Gratuit.

- **Jeudi 27 juin et Vendredi 28 juin 2024** à 14h00: « **CONCERT DES ELEVES** ».

Concert proposé par une collaboration entre les élèves de l'école Michelet et la classe projet du conservatoire situé au n° 6 rue de Villars 59220 DENAIN.
Théâtre- Gratuit.

-**Vendredi 28 juin 2024** à 20h00: « **CONCERT DES ELEVES** ».

Concert proposé par une collaboration entre les élèves de l'école Michelet et la classe projet du conservatoire situé au n° 6 rue de Villars 59220 DENAIN.
Théâtre- Gratuit.

-**Mercredi 3 juillet 2024** à 20h00: « **CONCERT des classes de musiques actuelles** ».

Concert proposé par l'équipe enseignante du conservatoire située au n° 6 rue de Villars 59220 DENAIN.
Théâtre - Gratuit.

-**Jeudi 4 juillet et Vendredi 5 juillet 2024** à 20h00: « **SAUTRAME DU CONSERVATOIRE** ».

Pièces de théâtre proposées par les classes adultes du conservatoire située au n°6 rue de Villars 59220 DENAIN.
Théâtre - Gratuit.

■ **Article 2 :**

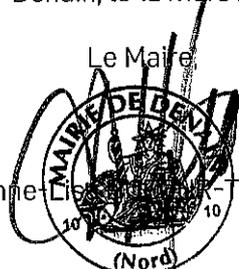
Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

■ **Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 12 mars 2024.

Le Maire

Anne-Claire TONINI.


Certifié exécutoire par Le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....